



Règlement de l'épreuve TRAIL DE LA CROIX DE FER BY NIGHT 15 novembre 2025

Le présent règlement s'applique aux épreuves de trail, de marche nordique et de randonnée organisées dans le cadre de la manifestation sportive TRAIL DE LA CROIX DE FER BY NIGHT.

1. PRÉAMBULE – RÉGLEMENTATION FFA

Les épreuves relèvent de la réglementation administrative et technique des manifestations pédestres ou courses Hors Stade éditées par la FFA, conformément à l'article L.131-16 du Code du Sport.

2. ORGANISATION

L'événement est organisé par l'ESPERANCE ENDURANCE TRAIL, section de l'association omnisports ESPÉRANCE de NOGENT-SUR-SEINE, avec le concours des communes du MÉRIOT et de SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE.

3. AVERTISSEMENTS

Afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions, chaque participant s'engage à :

- Respecter en toutes circonstances le Code de la Route et les autres usagers.
- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve, et être correctement préparé pour y prendre part.
- Avoir acquis, avant l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie : savoir faire face à des conditions climatiques difficiles, gérer fatigue, douleurs ou petits incidents physiques sans aide extérieure.
- Comprendre que l'organisation n'assure pas d'assistance individuelle personnalisée sur le parcours.
- S'adapter aux difficultés rencontrées ou prévisibles en toute autonomie.
- Porter assistance à tout concurrent en difficulté ou en danger dans la mesure de ses capacités, et alerter l'organisation ou les secours (112) sans délai.
- Respecter les bénévoles et les signaleurs rencontrés sur le parcours. Tout comportement irrespectueux pourra entraîner une disqualification immédiate.
- Respecter l'environnement : aucun jet de déchet n'est toléré.
- Accepter que l'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler l'épreuve en cas de force majeure

⚠ En raison de la nature accidentée des sentiers empruntés, les épreuves sont fortement déconseillées aux personnes ayant des fragilités aux chevilles ou aux genoux.

⚠ **Pour des raisons de sécurité, les animaux domestiques sont strictement interdits sur toutes les épreuves, y compris tenus en laisse.**

4. ÉPREUVES

Les épreuves auront lieu le samedi 15 novembre 2025, au départ de la salle polyvalente du Plessis-Mériot.

Trois formats sont proposés :

- Trail nocturne 16 km – 400 m D+
- Trail découverte 9 km – 200 m D+
- Marche nordique chronométrée 16 km – 400 m D+
- Randonnée 9 km – 200 m D+

Le départ des deux trails (16 km et 9 km) sera donné à 19h00.

La marche nordique partira quelques minutes plus tard, et empruntera le même parcours que le trail 16 km.

La randonnée partira en dernier, et empruntera le même parcours que le trail 9 km.

Les épreuves se déroulent en semi-autosuffisance, sur des sentiers et chemins naturels, en nocturne. Le port d'une lampe frontale en bon état de marche est obligatoire.

Toutes les épreuves, à l'exception de la randonnée, sont chronométrées et feront l'objet d'un classement officiel. Les temps sont relevés individuellement grâce à une puce électronique intégrée au dossard. La randonnée ne sera pas chronométrée et ne donnera lieu à aucun classement.

5. LIMITATION DES PARTICIPANTS

Pour des raisons de sécurité et de fluidité sur le parcours, le nombre de participants est limité comme suit :

- Trail 16 km : maximum 500 participants
- Trail 9 km : maximum 250 participants
- Marche nordique : maximum 50 participants
- Randonnée 9 km : Maximum 500 participants

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES CHRONOMÉTRÉES

Ouvert aux licenciés et non licenciés. Les mineurs doivent être accompagnés ou avoir une autorisation parentale.

Tous les participants doivent :

- Avoir pris connaissance et accepté le présent règlement.
- Fournir un numéro de PPS (Parcours de Prévention Santé) ou un numéro de licence FFA valide.
- Être en possession du matériel obligatoire listé dans l'article 8 ci-dessous
- La course 9 km est ouverte à partir de la catégorie Cadet, c'est-à-dire aux coureurs nés avant le 31/12/2009.
- Les épreuves 16 km sont ouvertes à partir de la catégorie Junior, c'est-à-dire aux coureurs nés avant le 31/12/2007.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA RANDONNEE

L'épreuve randonnée est ouverte aux hommes et aux femmes, sans aucune restriction d'âge. Les parents, dirigeants, tuteurs et éducateurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Tous les participants doivent :

- Avoir pris connaissance et accepté le présent règlement.
- Être en possession du matériel obligatoire listé dans l'article 8 ci-dessous
- Aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis pour l'épreuve randonnée. Les participants sont sous leurs entières responsabilités.

8. MATÉRIEL

Obligatoire :

- Lampe frontale en bon état de marche
- Téléphone portable
- Couverture de survie

Ce matériel devra obligatoirement être présenté au moment du retrait du dossard.
Tout manquement entraînera le refus de remise du dossard, sans possibilité de remboursement.

Conseillé :

- Réserve d'eau
- Veste imperméable / vêtements adaptés
- Réserve alimentaire
- Chaussures de trail

9. INSCRIPTION

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne :

- Via le site du comité de l'Aube pour les licenciés FFA du département.
- Ou via le lien fourni sur notre page web

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de l'épreuve.

10. TARIFS

- Trail 16 km : 15 €
- Trail 9 km : 9 €
- Marche nordique 16 km : 15 €
- Randonnée 9 km : 6 €

11. DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur place, le jour de l'épreuve, entre 17h30 et 18h40. Aucun retrait ne sera possible après 18h40. Le dossard doit :

- Être visible pendant toute l'épreuve
- Pour les épreuves chronométrées, être restitué à l'organisation à l'arrivée (dossard réutilisable)
- Être strictement personnel – aucun transfert autorisé

Toute infraction pourra entraîner la disqualification du participant.

12. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le chronométrage et le classement seront assurés par la société ULTRATIMING.

Trail 8 km et 16 km :

- Podium Scratch Hommes / Femmes
- Podiums par catégorie : seuls les premiers Hommes et Femmes de chaque catégorie (Junior, Espoir, Sénior à Master 7) seront récompensés. Pas de cumul de récompenses scratch/catégorie.

Marche nordique 16 km :

- Classement scratch Hommes / Femmes uniquement (pas de catégorie).

Souvenirs à tous les participants, aucun gain d'argent. Des lots seront donnés par les partenaires à leur bon vouloir

13. BALISAGE

Le balisage du parcours sera assuré par :

- Des rubalises blanches et rouge
- Des panneaux fléchés réfléchissants
- Des rubans rétroréfléchissants

Les zones potentiellement dangereuses (obstacles naturels, passages techniques) seront signalées de manière ciblée, afin d'assurer la sécurité des participants tout en respectant l'environnement.

14. POSTE DE CONTROLES

Des postes de contrôle seront installés sur le parcours pour :

- Pointer le passage des participants,
- S'assurer du respect intégral du tracé,
- Éviter toute tentative de raccourci ou de coupe.

Tout passage non validé à un poste de contrôle, ou toute tentative de sortie volontaire du parcours, entraînera une disqualification immédiate.

15. ASSISTANCE

- Les suiveurs à VTT sont formellement interdits sur l'ensemble du parcours.
- Pour des raisons de sécurité, de protection de la faune et de la flore, et conformément à l'arrêté municipal du Mériot, les véhicules motorisés tout-terrain sont également interdits sur les chemins communaux et en zone forestière.
- L'assistance personnelle à un participant est tolérée uniquement sur le parcours de 16 km, et exclusivement sur la zone de ravitaillement à Saint-Nicolas-la-Chapelle, dans un souci de sécurité et d'équité sportive entre tous les participants.

16. ASSURANCE

L'organisateur Espérance Endurance Trail, par l'intermédiaire de l'association sportive Espérance de Nogent-sur-Seine dont il dépend, est couvert par une assurance en responsabilité civile.

Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des participants, qui sont invités à disposer d'une assurance personnelle couvrant la pratique de la course à pied en compétition, notamment en cas d'accident, de blessure ou de vol.

17. REPORT – ANNULATION – FORFAIT – ABANDON

- En cas de forfait (non-participation) ou d'abandon, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué, quelle qu'en soit la cause, même sur présentation d'un certificat médical.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve pour toute raison compromettant la sécurité des participants, des bénévoles ou du public (intempéries, crise sanitaire, arrêtés administratifs...).
- L'organisation se réserve également le droit de modifier le parcours initial si les circonstances l'exigent. Aucun recours, réclamation ou dédommagement ne pourra être exigé par les participants.

Les participants reconnaissent assumer les risques inhérents à la pratique du trail, notamment :

- Accidents seuls ou avec d'autres participants
- Conditions météorologiques défavorables
- Circulation routière ponctuelle (si portions sur voie ouverte)

En s'inscrivant, chaque participant décharge expressément l'organisateur Espérance Endurance Trail, l'association Espérance de Nogent-sur-Seine, ses bénévoles et tout tiers associé à l'événement, de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'incident ou d'accident survenu durant l'épreuve.

18. RESPECT DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Trail de la Croix de Fer by Night se déroule en milieu naturel, sur des chemins, sentiers et zones parfois sensibles. Chaque participant s'engage à adopter un comportement responsable, en accord avec les valeurs du trail et les règles de l'éco-charte.

Il est formellement interdit de jeter tout type de déchet sur le parcours (papier, emballages, gobelets, bouteilles, etc.).

Tout manquement pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Des poubelles seront disponibles sur la zone de départ/arrivée et au ravitaillement.

Le respect de l'environnement est l'affaire de tous : la pérennité de l'épreuve en dépend.

19. RESPECT HUMAIN

Chaque participant s'engage à adopter une attitude respectueuse et bienveillante envers :

- Les membres de l'organisation
- Les bénévoles présents tout au long de l'événement
- Les autres participants, qu'ils soient coureurs ou marcheurs
- Le public et les riverains

Tout comportement inapproprié, agressif ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion immédiate de l'épreuve.

Le Trail de la Croix de Fer by Night repose sur une ambiance conviviale, la solidarité sportive et l'engagement des bénévoles. Merci de contribuer à préserver cet esprit.

20. DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à l'une des épreuves du Trail de la Croix de Fer by Night, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser, reproduire et diffuser toute image fixe ou animée (photo ou vidéo) sur laquelle il pourrait apparaître, prise dans le cadre de l'événement, à des fins de communication, de promotion ou d'archivage, sans contrepartie financière.

Cette autorisation est valable pour tout support (site internet, réseaux sociaux, presse, affiches, vidéos officielles...).

Les prises de vue et captations vidéo par des tiers à l'organisation sont autorisées dans le respect de la vie privée des participants et ne doivent en aucun cas gêner le bon déroulement de la course.

21. SPECIFICITES DE LA MARCHE NORDIQUE

La Marche Nordique Nature se déroule sur une distance de 16 km avec 400 m de D+, sur le même parcours que le trail 16 km, avec un chronométrage individuel et un classement scratch. Un ravitaillement est prévu à mi-parcours à Saint-Nicolas-la-Chapelle.

Conditions de participation :

- Les participants peuvent être :
 - Licenciés FFA : ATHLE COMPÉTITION, ATHLE RUNNING, ATHLE ENTREPRISE, ou titulaires du PASS RUNNING
 - Licenciés ATHLE SANTÉ avec présentation d'un PPS
 - Non licenciés, avec présentation d'un PPS (Parcours de Prévention Santé)
- Le départ de l'épreuve sera donné quelques minutes après celui du trail.
- Le classement de cette marche nordique ne compte pas pour les épreuves officielles du Championnat de France.
- Barrière horaire :
 - Une barrière horaire sera mise en place au km 9, à hauteur de la bifurcation entre les parcours 9 km et 16 km. Elle est fixée à 1h45 de course.
 - Tout participant arrivant au-delà de ce délai sera redirigé vers l'arrivée par le parcours du 9 km et ne sera pas classé.

Règlement spécifique :

- En l'absence de jury sur le parcours, les participants s'engagent à :
 - Respecter le présent règlement
 - Respecter le règlement spécifique de la Marche Nordique Compétition (MNC) disponible ici :
https://www.athle.fr/reglement/Reglement_MNC.pdf
- L'utilisation de bâtons spécifiques à la marche nordique est obligatoire
- Le lever des deux bâtons est toléré uniquement lors de la prise de ravitaillement

22. RESPECT DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

En validant son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité sans réserve.

Le non-respect d'une ou plusieurs dispositions (matériel obligatoire, dossard, balisage, comportement, environnement, conditions de participation, etc.) pourra entraîner des sanctions immédiates, pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant concerné.

L'organisation se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pour garantir la sécurité, l'équité et le bon déroulement de l'épreuve.

Fait à Nogent-sur-Seine, le 22 juillet 2025

Julien Marcilly, Président de l'Espérance Endurance Trail

ESPERANCE ENDURANCE TRAIL
10400 Nogent sur Seine
esperance.trail@free.fr